



Conseil économique et social

Distr. générale
20 septembre 2017
Français
Original : anglais, français et russe

Commission économique pour l'Europe

Comité de gestion de la Convention TIR de 1975

Soixante-sixième session

Genève, 12 octobre 2017

Point 3 b) ii) de l'ordre du jour provisoire

Activités et administration de la Commission de contrôle TIR:

Administration de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR:

États financiers provisoires pour 2017

États financiers provisoires pour 2017

Note du secrétariat

I. Introduction et contexte

1. Le présent document est soumis conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de l'annexe 8 à la Convention TIR de 1975, qui prévoit que la Commission de contrôle TIR (TIRExB) fait rapport sur ses activités au Comité de gestion au moins une fois par an ou à la demande du Comité de gestion.
2. Le budget de fonctionnement de la TIRExB et du secrétariat TIR pour l'exercice 2017 s'établit à 1 598 950 dollars des États-Unis (1 415 000 au titre des dépenses engagées, auxquels s'ajoutent les 13 % correspondant à l'appui aux programmes, soit 183 950 dollars É.-U.).
3. Le Secrétaire TIR présente ci-après un rapport détaillé sur la situation financière de la TIRExB et du secrétariat TIR au 30 juin 2017.
4. Un rapport financier complet pour l'exercice 2017 sera établi et soumis pour approbation au Comité de gestion à sa prochaine session en 2018. On trouvera dans le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2016/17 le budget et le plan des dépenses de la TIRExB et du secrétariat TIR pour l'exercice 2017, tels qu'ils ont été approuvés par le Comité de gestion le 12-13 octobre 2016 (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/131, par. 28).
5. Le Comité de gestion voudra sans doute prendre note des états financiers provisoires pour 2017.

II. États financiers provisoires (2017)

Fonds d'affectation spéciale « Transport international routier - TIR »

(État au 30 juin 2017 (en dollars des États-Unis))

<i>Poste de dépense</i>	<i>Crédits alloués pour 2017</i>	<i>Engagements de dépenses et dépenses</i>	<i>Solde</i>
Coût de personnel	1 248 000	521 468	726 532
Voyages (voyages officiels du personnel, voyages des participants aux réunions)	110 000	27 557	82 443
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs (c'est-à-dire formation du personnel, coûts de communication, valise diplomatique, frais postaux, frais de réception, etc.)	22 000	1 733	20 267
Services contractuels	25 000	7 054	17 946
Matériel, véhicules et fournitures	10 000	0	10 000
Sous-total	1 415 000	557 812	857 188
Appui au programme (13 % des dépenses directes totales)	183 950	60 324	123 626
Total	1 598 950	618 136	980 814

Description détaillée des dépenses (au 30 juin 2017)

Coût de Personnel

Le secrétariat TIR comprend actuellement cinq experts au titre de contrats à durée déterminée et deux fonctionnaires des services généraux chargés des tâches de secrétariat, la saisie de données dans la banque internationale de données TIR et la mise à jour du site Web TIR. Aucune dépense n'a encore été engagée au titre des consultants externes. En 2017, deux recrutements ont été finalisés: juriste (P4) (mars 2017) et assistant d'équipe (G4) (mai 2017). Les postes étaient vacants pour trois et quatre mois en 2017, respectivement, ce qui a entraîné des économies modérées en coûts de personnel en 2017.

Voyages (voyages officiels du personnel, voyages des participants aux réunions)

Participation du secrétariat à i) atelier sur les directives de l'OMD en matière de transit (La Paz, 23- 27 janvier 2017); ii) Comité de gestion de la Convention douanière relative aux conteneurs (Bruxelles, 27 et 28 février 2017); iii) Réunion de haut niveau sur 'amélioration de la coopération en matière de transit, de facilitation du commerce et de l'Agenda pour le développement durable de 2030 dans la région Eurasiatique (Hanoi, 7-9 mars 2017); iv) Séminaire sur l'automatisation des procédures de transit et l'échange électronique de données dans le cadre de la facilitation du commerce (Istanbul, 19 et 20 avril 2017); v) Atelier sur le corridor TIR informatisé régional (Batumi, 11 et 12 mai 2017); vi) Forum international des transports (Leipzig, 31 mai-2 Juin 2017); vii) Réunion avec la Commission Européenne sur la base de données des bureaux de douane (Bruxelles, 30 mai 2017); viii) Réunion du Groupe d'experts en douane (CEG/TIR/01) (Bruxelles, 31 mai 2017); ix) Conférence de l'Organisation Mondiale des Douanes sur les technologies de l'information 2017 (Tbilisi, 7-9 juin 2017).

Participation de membres de la TIRExB aux 71ème (février 2017), 72ème (mai 2017) et 73ème (juin 2017) sessions de la Commission de contrôle TIR (Genève).

Le présent rapport ne comprend pas les voyages du personnel du secrétariat TIR entrepris après le 30 juin 2017 et la participation des membres de TIRExB à la 74ème session (octobre 2017). Des voyages ultérieurs du personnel du secrétariat TIR pour participer aux événements liés au régime TIR sont envisagés jusqu'à la fin de l'année, y compris, éventuellement, des voyages à longue distance vers les Parties contractantes qui ont récemment accédé à la Convention TIR (par exemple, le Pakistan, la République populaire de Chine, l'Inde).

Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs (c'est-à-dire formation du personnel, coûts de communication, valise diplomatique, frais postaux, frais de réception, etc.)

Dépenses correspondant à la formation du personnel du secrétariat TIR à la Conférence européenne de Grails (GR8Conf) (Copenhague, 1 et 2 juin 2017) sur la technologie de version plus récente utilisée pour développer les applications TIR.

Services contractuels

Dépenses correspondant à l'audit de sécurité de la nouvelle ITDB. D'autres dépenses au titre de cette rubrique devraient être engagées dans le cadre du séminaire TIR national qui se tiendra à Tachkent au cours de l'année 2017.

Matériel, véhicules et fournitures

Aucune dépense n'a été engagée au titre de cette rubrique jusqu'à 30 juin 2017. Les dépenses devraient être engagées au deuxième semestre de 2017 par rapport à l'acquisition de logiciels requis pour la maintenance de l'ITDB.
